



# Projet de terrain

## Préambule

---

Les représentants du bureau du club de Tir à l'Arc et de la municipalité du Bourget-du-Lac se sont rencontrés le 27 juillet 2021. Entre autres, il a été question du projet futur terrain de pratique en extérieur du club de Tir à l'Arc. Les espaces actuellement à disposition du club (terrain de la Croix Verte et domaine De Buttet) vont faire l'objet à l'horizon 2022-2023, d'aménagements et ne seront plus disponibles pour les pratiques du club. La municipalité prévoit donc de procurer au club un nouvel emplacement.

Le changement de bureau du club entraîne une "remise à zéro" du projet. Pour rappel, les terrains précédemment proposés ne convenaient pas.

A l'issue de la réunion, il a été convenu que le club devait transmettre ses demandes concernant les besoins pour le terrain extérieur courant septembre. Le projet de demande qui comportera plusieurs niveaux d'ambition, sera préalablement discuté avec les adhérents.

En préambule, la mairie demande si des toilettes sèches conviendraient aux adhérents et quelle température minimale acceptable pour les entraînements en gymnase ?

## Principe

---

Les demandes du club : Un espace de tir d'entraînement en extérieur (similaire au terrain de la Croix de la Verte), des équipements de vie (stockage, sanitaire, « club house ») et éventuellement un espace de parcours.

### Espace de tir extérieur

Les caractéristiques principales du terrain pour la pratique du tir en extérieur sont :

- Une zone de tir plane (ou au moins pour chaque couloirs de tir) et sans obstacle jusqu'au 70 m, assez large pour accueillir une grande partie des archers : 30 m,
- La sécurisation de la zone de tir par les zone de sécurité : latérale = 1 à 6,25 m - arrière = 5 à 18 m ainsi que les aménagements spécifiques (clôture, butte, écran, filet...\*),
- Une zone de libre circulation avant la zone de tir (de 5 à 20 m respectivement pour entraînement ou compétition).

\*Préconisation du guide FFTA : zone arrière = protection de 4 m de hauteur en palissade et/ou butte de terre ; zone latérale = une clôture ou une main courante et 11 écrans de 4 m de haut et 1,25 m de large ou dégagement de 6 m.

Les dimensions des zones de sécurité dépendent des aménagements spécifiques :

- Minimales : 80 x 32 m = 2560 m<sup>2</sup> avec protection latérale par écrans et arrière par palissade.
- Maximales : 108 x 42,5 m = 4590 m<sup>2</sup> avec protection latérale par clôture et arrière par butte de 4 m.



# LES ARCHERS DE THOMAS II

CLUB DE TIR A L'ARC - LE BOURGET-DU-LAC - SAVOIE (73)

La zone de tir est agrémentée de cibles (mur de tir) fixes ou déplaçables et éventuellement d'une couverture du pas de tir (simple toit ou structure partiellement fermée).

L'accueil des archers nécessite, sur ou à proximité du terrain :

- Un point d'eau et des sanitaires,
- L'électricité,
- Un parking,
- Une zone de stockage.

## Espace de parcours

Le principe d'un terrain de parcours est d'avoir une aire permettant la mise en place de différentes zones de tir accessibles par un cheminement. Le terrain peut être de forme et de nivellement variables et peut-être boisé.

L'installation d'un parcours ne nécessite pas de gros aménagements (l'exercice du tir à l'arc s'adapte au terrain et les cibles sont amovibles) mis à part sa sécurisation par clôturage.

Par contre, un entretien de la végétation est indispensable pour le maintien du cheminement, des pas et des zones de tir.

Surface : indéterminée de 1 000 à 40 000m<sup>2</sup>

## Equipements

Le club a besoin d'un espace de stockage relativement important notamment pour les cibles 3D. Il faut également stocker les cibles (hors 3D) et chevalets mobiles, les arcs, flèches et matériels d'entretien. Certains éléments doivent être à disposition au niveau du terrain de tir extérieur car utilisés quotidiennement et d'autres (réserve de cibles 3D) peuvent être délocalisés comme actuellement.

Le club souhaiterait également disposer :

- d'un local "atelier" : espace de travail avec quelques établis pour l'entretien et la fabrication des arcs et flèches dans de bonnes conditions.
- D'un "club-house" : espace de détente et de réunion.

Surfaces minimales :

- Stockage Cible 3D : 15 m<sup>2</sup>
- Stockage Autres : 10 m<sup>2</sup>
- Atelier : 10 m<sup>2</sup>
- Club-house : 10 m<sup>2</sup>

A terme, un espace fermé pour le tir en intérieur pourrait s'envisager en remplacement des créneaux de la traverse.



# LES ARCHERS DE THOMAS II

CLUB DE TIR A L'ARC - LE BOURGET-DU-LAC - SAVOIE (73)

## Propositions

Il est difficile de pouvoir préciser plus avant les demandes du club sans avoir connaissance des terrains potentiels. En effet, les possibilités d'aménagements dépendent en grande partie de la configuration du terrain proposé et de son voisinage.

Aussi, le club ne peut aller plus avant sur les propositions sans que la municipalité nous indique les terrains disponibles correspondant plus ou moins au principe de nos demandes afin que nous puissions préciser les possibilités de leur utilisation pour notre pratique.

## Avis des adhérents :

Le principe de toilettes sèches serait acceptable pour les adhérents sous réserve d'un entretien adapté. Selon les adhérents, la pratique du tir à l'arc à des températures inférieures à 17°C ne peut être qu'exceptionnelle et ne convient pas à une pratique régulière (hivers en intérieur).

## Calendrier

Le calendrier pourrait être (en quelques dates) :

- Présentation des demandes	début Septembre 2021
- Concertation sur le terrain	fin Septembre 2021
- Faisabilité réglementaire	Octobre 2021
- Etude et chiffrage de l'aménagement du terrain retenu	Novembre 2021
- Déclaration ou Permis de construire (montage-instruction)	Décembre 2021 / Janvier 2022 / Février 2022
- Travaux	Mai / Juin 2022
- Inauguration	Juillet 2022 / Septembre 2022

Prochaine étape : visite de terrains avant fin septembre.

## Financement

Le projet sera porté financièrement par la commune du Bourget-du-Lac.

Quel pourrait-être le financement :

- Commune du Bourget du Lac	?
- Grand-Lac	?
- Subvention département / région	?
- Aide Fédération	(10 000€ maximum) ;
- Club	?
- Sponsors	?